

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021



N°76/2021

Le 22 octobre deux mil vingt et un à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 15 octobre 2021.

PRESENTS: M. Desmedt, Maire; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjoints; M. Rauzier, Mmes Dollez, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Moonen, Aubry, Mmes Delormel, Coulon, Flagothier, M. Berthelot, Mme Konan, Barre, Vigne, M. Matron formant la majorité des membres en exercice.

<u>ABSENTS REPRÉSENTÉS</u>: Mme Desmedt par M. Desmedt, Mme Delamarre par Mme Bourgoin et M. Kwak par Mme Flagothier.

ABSENTS: MM. Rousseau et Lenoble.

Madame Colette DOLLEZ a été désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 28 Nombre de membres présents : 23 Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour: 26 Votes Contre: 0 Abstentions: 0

OBJET: Convention Territoriale Globale.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Il devait être remplacé à compter du 1er janvier 2021 par :

 la Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale

et

• le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la CAF de l'Oise propose :

▶ le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022, d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

• AUTORISE Monsieur le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer la Convention Territoriale Globale en 2022.

Pour copie conforme.

Frans DESMEDT

Maire de St Just-en-Chaussée Conseiller Départemental